



Les avocats membres du barreau de Port-au-Prince, ont adopté, jeudi, à l'issue d'une assemblée générale, un projet de résolution dans lequel ils ont voté pour le maintien de la grève. Ils continuent d'exiger le départ du commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, Me Francisco René. Le bâtonnat a également annoncé une manifestation pacifique pour le 6 novembre prochain si ses revendications ne sont pas satisfaites.

L'arrêt de travail observé par les avocats de la juridiction de Port-au-Prince pour exiger la révocation de Me Francisco René à la tête du Parquet de Port-au-Prince, pour son implication présumée dans l'arrestation de Me André Michel, dans la nuit du mardi du 22 octobre, est maintenu, a appris Haiti Press Network.

Haiti-justice bâtonnat- : les avocats poursuivent leur grève et annoncent une manifestation

Écrit par WLJ/HPN

Jeudi, 31 Octobre 2013 14:33

« L'arrestation et le placement en garde à vue de Me André Michel constituent un acte attentatoire aux garanties constitutionnelles dont bénéficie tout citoyen, et en particulier, tout défenseur public, notamment l'avocat, a indiqué le secrétaire du Barreau Mme Stanley Gaston.

Me Gaston a aussi critiqué « les propos désobligeants » du chef du parquet à l'endroit du bâtonnier et les membres du conseil de l'ordre. « Ces agissements autoritaires du commissaire du gouvernement remettent en question les dispositions constitutionnelles et réglementaires protégeant l'avocat contre les actes arbitraires et illégaux des autorités policières », a déclaré le secrétaire du barreau.

Il considère, par ailleurs, la présence de Me René à la tête du parquet comme une menace pour la démocratie, l'état de droit et aussi une entrave au bon fonctionnement de la justice, ainsi qu'à la lutte contre la détention préventive prolongée.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Carlos Hercule, a abondé dans le même sens en considérant les comportements affichés par Me Francisco René comme une atteinte aux libertés individuelles des avocats.

Me Hercule a annoncé une manifestation pacifique, pour le mercredi 6 novembre prochain, si le commissaire du gouvernement ne quitte pas son poste avant cette date. Le Barreau a aussi exigé, dans son projet de résolution, la saisine du conseil disciplinaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire CSPJ contre le juge d'instruction Lamarre Belizaire.